



## Au sommaire de ce numéro

Mobilisation contre le chômage.....	3
Coup de cœur (Claire d'Aurélié) .....	3
Réhabilitation de la résidence universitaire d'Antony (Eric Colas).....	4
une AMAP et un restau solidaire (J-L Michniak).....	4
Agenda ; Organisation d'Attac 92.....	5 et 6

**L'agrément « jeunesse et éducation populaire »** : explications, commentaires et réflexions à l'occasion de l'article « De l'éducation populaire à la domestication par la «culture» » de **Franck Lepage**, *Monde Diplomatique* de mai 2009. **Eric Colas, président d'ATTAC 92**

**IMPORTANT**

Si ce n'est pas encore fait, il est

Franck Lepage est, selon le Diplo : Ancien directeur du développement culturel à la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture. Auteur et interprète de la conférence théâtrale « L'Education populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu... », 2007 (Le Cerisier, Cuesmes, Belgique), et membre de la coopérative d'éducation populaire Le Pavé.

<http://attac92clamart.free.fr/autre/spip.php?article260>; <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/05/LEPAGE/17113>

Chaque année, nous recevons, du ministère de la Jeunesse et des Sports, le renouvellement de notre agrément et nous nous demandons comment le comprendre, l'utiliser, ce qu'on peut en faire. Explications et réflexions.

Effets de l'agrément : possibilité de recevoir une aide financière du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (toutefois, les associations non agréées peuvent bénéficier d'une aide pour un montant et pour une durée limités) ; ce n'est pas pour autant un droit à l'obtention automatique d'une subvention ; il peut permettre également de bénéficier de certaines exonérations ou allègements relatifs : aux redevances à acquitter auprès de la SACEM, aux cotisations sociales dans le cadre d'un emploi de 480 h/an (activité sportive exclue), aux droits de mutation dans le cas de don ou de legs ; enfin, les associations agréées peuvent se porter partie civile conformément à la loi de 1949 concernant les publications destinées à la jeunesse.

Dans cet article (<http://attac92clamart.free.fr/autre/spip.php?article260> <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/05/LEPAGE/17113>) qui retrace un peu de l'histoire de l'éducation populaire, le point intéressant, en ce qui concerne ATTAC, en est la chute :

« En 2002, l'Association pour la taxation des transactions [NdA : oubli du mot « financières » : ce sont les transactions financières qui sont à taxer] pour l'aide aux citoyens ( Attac ), fondée quatre ans plus tôt, obtenait son agrément en tant qu'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire. Et, soudain, un contraste apparaissait : si Attac fait de l'éducation populaire en informant sur l'économie, en expliquant les inégalités et en proposant des moyens d'y remédier, alors que font les autres ?

**On peut ainsi distinguer deux conceptions de l'action par la culture** : l'« **action culturelle** », qui vise à rassembler autour de valeurs « universelles », consensuelles ( l'art, la citoyenneté, la diversité, le respect, etc ... ). **Et l'éducation populaire**, qui vise à rendre lisibles aux yeux du plus grand nombre les rapports de domination, les antagonismes sociaux, les rouages de l'exploitation. La crise économique pourrait bien dissiper les mirages de l'une et remettre l'autre au goût du jour. »

La distinction des deux formes d'éducation populaire sonne clairement aux oreilles : l'universel (issu des Lumières ?) ou la domination de classe (issu de 1789 et de la Commune ?). Même s'il va de soi que l'art ne se range pas systématiquement du côté du consensus ...

À ATTAC, nous sommes parfois gênés par cet agrément : comme d'autres, nous l'appelons « jeunesse et sport ». Et nous oublions de le lire en entier : « et de la vie associative ». Certes, « l'éducation populaire » a disparu de l'appellation du ministère, mais reste sous-jacente. Il faut descendre au sous-bureau de la Direction qui traite des questions de la Vie Associative pour la retrouver. Comme l'explique Franck Lepage, désormais, elle est dans l'histoire des ministères. Ce n'est pas anodin qu'elle ait disparu du nom de son ministère... Serait-ce l'histoire d'une disparition exercée par les rapports de domination, chers à Marx, à Bourdieu et quelques autres ... ?

Dans nos débats, il nous arrive, à partir d'une mauvaise interprétation de cet agrément et de la jeunesse qu'il évoque, de nous disputer sur l'éducation des jeunes : nous refusons de rentrer dans l'école des enfants (innocents de nos querelles altermondialistes et anti-libérales), même si elle est infestée de jeux boursiers pour lycéens qui se rêvent traders. Car, nous disons que nous visons les parents et imaginons avoir le temps de sensibiliser les chères têtes blondes, quand elles seront en âge de voter ...

Suite de l'éditorial en page 2

## Suite de l'éditorial

**Après guerre, c'était l'éducation populaire des adultes qui primait** : comment refonder la politique dans un pays détruit ? Comment instruire « politiquement » les masses, afin que 1933 ne se reproduise pas ? Là, où les adultes « instruits » ont failli et ont choisi la voie nazie ? C'est bien d'une éducation supplémentaire à l'école qu'il était question ; et des rapports de domination sociale. Et c'est bien pourquoi ce sous-ministère naîtra au sein de l'Education Nationale ... L'âge de la jeunesse après guerre ne se définissait pas avec la notion d'adolescence (13/18 ans), qui n'avait que peu de sens à cette époque, mais en référence à l'entrée dans la vie adulte, plus proche de la vie active et de la majorité civile (21 ans). Sous-ministère qui aura à se démarquer rapidement de la culture « artistique » et se rapprocher de celle qui se voulait en direction du peuple à éduquer : éducation populaire ... En 1948, la fusion des deux éducations sous l'égide du « sport » soldera les désaccords et les démissions.

Dans l'après-guerre, la jeunesse, des enfants aux jeunes adultes, restera un enjeu de société ...

**Puis viendra en 1959, André Malraux**, qui dirigera le ministère de la culture et en infléchira l'orientation pour longtemps ; l'éducation populaire reprendra sa place de sous-direction dans la « jeunesse et les sports », après une tentative d'autonomisation ...

Changement de dichotomie avec l'apparition de socio-culturel en face de culture. Et **c'est la dépolitisation qui s'insinuera**, culminant, aujourd'hui, avec la politique correcte de la reconnaissance et le respect de la culture de l'autre, en tant que différente. Oubliant, niant les rapports de force entre cultures (les possessions coloniales occidentales et leurs guerres de libération, ainsi que la guerre (pour le pétrole) d'Irak, ...) et à l'intérieur d'elles-mêmes (par exemple dans l'art cinématographique avec la nouvelle vague et l'imposition de l'auteur-réalisateur, comme figure intouchable de l'oeuvre) et légitimant, au nom du respect, l'asservissement de certaines catégories de la population de l'autre.

Un autre travers contre-subversif se trouve dans le « Libération » des années 80 [Voir : Pierre Rimbert, *Libération, De Sartre à Rothschild, Ed. Raison d'Agir, 2005, 6€*], comme exemple de l'industrialisation de la culture de masse, version élite « hype », à la pointe de la branchitude, qui indique la mode à (ne pas) suivre et surtout en abroge les rapports sociaux, de domination et de prescription, sous-jacents. Advient la question contemporaine : passer dans les médias, mais lesquels ? Et cautionner quelles lignes éditoriales ?

**L'agrément accordé à ATTAC nous positionne sur le vecteur de la re-politisation de l'éducation populaire**. Re-politiser les rapports sociaux c'est bien l'ambition que nous soutenons quand nous vilipendons les paradis fiscaux et leurs soutiens bancaires, gouvernementaux et supra-nationaux. Faire de l'économie pour en faire disparaître la mathématique implacable, qui serait naturelle, quand elle n'est que l'écriture de la domination du tas d'argent de certains sur la servilité arrachée aux autres. Re-politiser pour subvertir un néo-scientisme économique et ... changer le monde !

**Epilogue**. Cet agrément ministériel a ses effets jusque dans les statuts de l'association ATTAC : ce qui l'oriente et la finance. En 2006, les comptes de ATTAC sont dans le rouge, suite à la campagne victorieuse contre le Traité Constitutionnel Européen (TCE), et suite à des désaccords internes de gestion et d'orientations politiques. Il faut donc modifier les statuts pour refixer les orientations et établir de nouvelles entrées d'argent. En parallèle, il faudra se préserver de grandes dépenses et revoir le train de vie du siège, avec des licenciements de permanents, entre autre. Le premier argument utilisé pour promouvoir le vote des nouveaux statuts, qui ne seront acceptés que 3 ans plus tard faute de quorum suffisant, s'appuie sur ce fameux agrément. Il devient une balise, un cadre dans lequel inscrire notre action pour une raison politique (ATTAC n'est pas un parti), et une raison comptable.

Extrait : « *Pourquoi une modification des statuts ?* article publié le 10/03/2006 auteur-e(s) : Attac France <http://www.france.attac.org/spip.php?article5970>

Réuni le 25 février 2006, le Conseil d'administration d'Attac a adopté à un projet de modification des statuts de l'association qui sera soumis au vote des adhérents. Sept modifications sont proposées. Elles permettront à Attac d'améliorer sa situation financière ; de renforcer le poids des adhérents et des comités locaux dans le fonctionnement de l'association ; d'assouplir les règles permettant de modifier les statuts.

### **I.- Améliorer la situation financière de l'association**

- La première modification concerne l'**article 1** (l'objet de l'association) et vise à obtenir des subventions plus facilement. Attac est un mouvement d'éducation populaire (agrément ministériel du 4 février 2002). L'intérêt de cet agrément est double. Sur le plan politique et juridique, il indique clairement qu'Attac est une association et non un parti politique (auquel cas son agrément lui serait retiré) [NdA : C'est moi qui souligne]. Nous avons donc tout intérêt à le conserver. Le deuxième intérêt de la conservation de l'agrément est d'ordre financier : il facilite l'obtention de subventions publiques, qu'elles proviennent du ministère de la jeunesse et des sports ou de collectivités locales. Or le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002, pris en application de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, **nécessite un renouvellement de l'agrément avant février 2007**. Et ce renouvellement est conditionné par l'insertion, dans l'objet de l'association, du texte suivant : « L'association garantit la liberté et le respect du principe de non-discrimination, un fonctionnement démocratique, la transparence de sa gestion et l'égal accès des hommes, des femmes et des jeunes à ses instances dirigeantes ». C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration propose d'ajouter cette phrase à l'article 1 des statuts de l'association.

- La deuxième modification concernant la situation financière d'Attac porte sur l'**article 13**. Ce dernier, en effet, ne prévoit pas actuellement la possibilité pour l'association de bénéficier de legs. Pourtant, toute association peut recevoir, sans autorisation préalable et « provisoirement, des dons et legs ». La notion d'« acceptation provisoire » est ici essentielle car des héritiers par le sang peuvent contester le don ou le legs. L'association doit donc indiquer dans ses statuts qu'elle les accepte à titre provisoire. »

**Dans les statuts actuels** (cf <http://www.france.attac.org/spip.php?article10155&artpage=1>) **nous retrouvons ces modifications et le corset de l'éducation populaire : hors de cette référence, ce n'est plus ATTAC.**

## **Mobilisations contre le chômage, les précarités et les licenciements**

Répondant à l'appel du Collectif Droits Nouveaux (qui regroupe plus de 20 organisations de chômeurs, précaires, et syndicales) et des Etats Généraux du Chômage et de la précarité de mai dernier, un peu partout en France des collectifs se mobilisent, déjà existants (notamment à l'initiative d'AC ! et de la Coordination des Intermittents mais aussi d'autres associations (dont Attac) et de syndicats ou de partis politiques comme notamment le NPA, les Alternatifs et le Parti de Gauche...) ou nouvellement créés, et mènent différentes actions fin octobre et dans la quinzaine du 20 novembre au 5 décembre.

Ces collectifs dénoncent le chômage, les précarités sous leurs diverses formes (emploi, logement, santé, papiers..) et les licenciements qui se succèdent en rafale. Ils veulent faire entendre la voix des chômeurs et des précaires, des salariés en lutte, des mal logés, des sans-papiers. En effet, premiers touchés par la crise, ceux-ci sont inaudibles et aucune mesure gouvernementale ne répond à leurs attentes. Ce n'est pas le RSA, placebo et encouragement à des emplois en miettes, qui apportera une réponse à la hauteur de la situation !

Leurs revendications sont d'obtenir la mise en place d'un statut de vie sociale et professionnelle assurant à tous, avec ou sans emploi, un **revenu décent**, par une législation sociale assurant l'arrêt des licenciements; un **plan de création d'emplois socialement utiles et écologiquement soutenable**s, notamment dans les services publics, ainsi qu'une **réduction massive du temps de travail** ; le **droit au logement** et la **régularisation de tous les sans papiers** sans exception. Ils demandent aussi la suppression du 39.49 et l'arrêt des radiations et des indûs à Pôle Emploi.

Des actions, des occupations d'agences de Pôle Emploi – souvent en convergence avec les agents- se multiplient : Paris, Argenteuil, Brest, Rennes, Marseille, Caen, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Lille, Clermont-Ferrand, sous forme notamment de véritables marches de ville en ville... Usagers de Pôle Emploi et salariés se rejoignent pour dénoncer la dérive du service public de l'emploi mis à mal par la fusion ASSEDIC-ANPE. Dans de nombreuses autres villes (Angoulême, Saint-Etienne, Toulouse, Lannion, Besançon, Tours, Nantes, Agen et Fumel, Reims, Alençon et Flers, Perpignan, Tarbes, Toulon, Evry, Montreuil, Villejuif, Guadeloupe ...), des collectifs s'activent ou se créent chaque jour.

Ces actions et mobilisations aboutiront le 5 décembre à une manifestation nationale, à Paris et en région, contre le chômage, les précarités et pour la justice sociale, à l'appel de quatre organisations de chômeurs et précaires (AC !, APEIS, CGT-Chômeurs et MNCP) et soutenue par tous les partis de gauche de la gauche.

La mobilisation se poursuivra au-delà du 5 décembre sous différentes formes, harcèlement des Pôles emploi et des CAF pour obtenir un traitement correct des chômeurs, et par un travail d'élaboration avec les partis politiques, dans le cadre de la campagne des régionales, pour obtenir une législation créant ce statut de vie sociale et professionnelle et de nouveaux droits sociaux.

D'ores et déjà, c'est un nouveau mouvement des chômeurs et des précaires qui se constitue, mêlant différentes générations et cultures politiques.

**Le 5 décembre, 5 grandes manifestations régionales auront lieu : Paris, Bordeaux, Rennes, Marseille, Lyon.**

**Coup de cœur : « Quelques jours en Palestine »**

*Claire d'Aurélié*

Un livre modeste et extrêmement intéressant, peu long à lire. Il m'a tenue deux soirs et j'ai lu comme on vit.

Deux visites, à un an d'écart, à Anabta, petite ville du nord-ouest de la Palestine. Une délégation régionale française. Modeste aventure mais qui dit, à travers le quotidien, ce que sont les choses là-bas et point besoin d'être savant pour lire et comprendre - mais cela ne nuit pas, non plus !

Novembre 2006, Pascal Pratz arrive à Anabta avec un délégation de sa municipalité. But : coopération , aide. Ils ont déjà subi contrôles, attentes prolongées, questions... Puis parcours en voiture, détours, check-points, entrée en Cisjordanie ; refus de laisser continuer leur véhicule "non réglementaire"... Ils prendront des taxis ; nouveau demi-tour ... "Bienvenue de la réalité de la liberté palestinienne". Ensuite, le séjour : rencontres, visites, partage de la vie quotidienne des habitants... Comment aider ? Il y a à faire de tous côtés. Des idées se partagent, d'autres points de vue s'opposent mais de l'amitié naît ; très forte. Découverte mutuelle dans cette réalité si rude. Un an plus tard la délégation revient. Retrouvailles, suite des projets, liens renforcés. - J'ai été impressionnée par ce que ces deux courts séjours m'ont dit, fait voir, ressentir ce que, jusque là je ne savais que dans des chiffres secs ou des déclarations fortes mais parfois trop lointaines.

A lire, à offrir. J'ai été intéressée, bien sûr et grandement, émue aussi. Ce sont des êtres, des personnes, des lieux rencontrés, aimés et non des "informations" délivrées.

Novembre 2006 et novembre 2007, de Pascal Pratz, aux Éditions du Petit Pavé. 15 €.

## Réhabilitation de la Résidence Universitaire Jean Zay d'Antony

Eric Colas, président d'ATTAC 92, a adressé le courrier suivant à Mme Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à M. Patrick Devedjian, président du conseil Général des Hauts-de-Seine :

Permettez-moi de vous alerter, à mon tour, sur l'urgence de la réhabilitation de la Résidence Universitaire Jean Zay d'Antony (RUA), avec maintien de la capacité d'accueil sur le site.

Vous avez à maintes reprises communiqué sur l'importance que vous attachez au logement social étudiant et rappelé qu'il s'agissait là de l'un des postes de dépense les plus importants pour celles et ceux qui s'engagent dans des études supérieures. Savez-vous que des expulsions, sans jugement du tribunal, se sont multipliées à la Résidence Universitaire d'Antony, que des étudiants ont été jetés à la rue à quelques mois de la soutenance de leur thèse, que l'absence d'un document administratif entraîne l'expulsion de résidents pourtant réadmis, et que 3 jours leur étaient donnés pour régulariser leur situation avant leur « exclusion immédiate » ?

La RUA représente 16% du logement social étudiant en Ile-de-France, avec des loyers parmi les plus accessibles (137 euros pour une chambre, 220 euros pour un T2). Sa situation permet aux étudiants de se rendre facilement dans tous les lieux d'études supérieures dans le Sud des Hauts-de-Seine, mais aussi à Paris, à Orsay, à Créteil, à Cachan, etc ... Depuis sa création, ce n'est pas une résidence à vocation locale mais nationale et internationale.

La communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, comprenant la ville d'Antony sur le territoire de laquelle la RUA est située, a demandé et obtenu la propriété de cette résidence pour récemment décider d'en détruire plus de 800 logements (dont plus de 300 T2) sur les 2 000 existants. Son Président et le Président du Conseil Général utilisent la convention, que vous avez signée avec le département des Hauts-de-Seine, le 1<sup>er</sup> Octobre 2008, pour justifier les démolitions, au motif de « compensations » qui se feraient ailleurs. Mais vous savez pertinemment que si « compensations » il y a, elles ne verront pas le jour avant plusieurs années, que le coût en sera plus élevé et qu'elles ne bénéficieront pas d'aussi bonnes conditions géographiques et universitaires, avec notamment la fin des « Groupes d'études » et des autres atouts mis à la disposition des résidents d'Antony (Gymnase, Salle de Spectacles...). En somme, tout cela ne sera qu'un vaste marché de dupe pour les étudiants et pour votre ministère.

Etant donné l'urgence que soit apportée une réponse aux demandes de milliers d'étudiants d'Ile-de-France, et la nécessité de maintenir une partie du parc étudiant en logements au loyer très modéré (Cf. rapport du député UMP Jean Paul Anciaux 2004),

Compte tenu des possibilités techniques de réhabilitation de toute la résidence établies dans le rapport de la société SOCOTEC en décembre 2008, solutions sans aucun doute moins onéreuses et plus adaptées que la démolition/reconstruction sur un autre site envisagé, une réhabilitation que la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre a d'ailleurs prévu sur la moitié des bâtiments.

ATTAC 92 vous demande :

- d'intervenir pour que la convention entre l'Etat et le 92 ne soit pas utilisée comme aide à la démolition mais ait pour objectif la construction de 3 000 logements étudiants supplémentaires d'ici 2013.

- d'intervenir auprès de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre pour qu'elle modifie son plan de démolitions/réhabilitations de la RUA, et qu'elle signe un protocole Etat/Région Ile de France/CG 92/Communauté d'Agglomération/CROUS avec un plan de financement adapté (estimé à 90 M€ sur 6 ans) pour réhabiliter l'ensemble de la résidence en commençant par le bâtiment C. Cette réhabilitation préalable permettrait ensuite le relogement des étudiants du bâtiment A pendant sa réhabilitation. Le protocole actuel qui prévoit la destruction précipitée de bâtiments et au même moment une réhabilitation partielle nécessitant la fermeture de plusieurs autres centaines de chambres, réduisant doublement l'offre à la RUA pour les années à venir est totalement inacceptable.

Alors que vous dites « faire feu de tout bois » pour trouver des logements pour les étudiants, nous vous demandons de ne pas cautionner la destruction d'un patrimoine unique en France par une opération dont le véritable objectif est de confisquer des terrains actuellement dédiés au logement social étudiant, et particulièrement bien situés, afin de les rendre disponibles pour des opérations immobilières à venir.

Il existe aussi d'autres hypothèses de rénovation de ce patrimoine social qui pourraient être réfléchies et envisagées, ce que l'absence de toute transparence sur ce dossier a empêché jusqu'ici.

Dans l'attente de votre réponse et de votre action, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Témoignage : une AMAP et restaurant solidaire**

*Jean-Louis Michniak*

Je voudrais témoigner sur un aspect concret de l'Economie Sociale Solidaire (que nous voulons promouvoir, avec d'autres organisations) : l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP).

Ces quelques lignes sont une contribution aux différents échanges et "vécus" de certains d'entre-nous sur cet engagement citoyen pour une production locale **bio** et un approvisionnement régulier de légumes de saison. Les AMAP se sont très fortement développées, en France, depuis 8 ans : il y en a 2000 environ, ce qui représente plus de 160 000 consommateurs. Ce concept a vraiment le "vent en poupe"; pourvu que cela dure, sur cette base saine, mutuellement avantageuse !

Il faut, bien sûr, rappeler que **le but d'une AMAP est de faire vivre décemment un paysan et d'assurer au consommateur la vente (à prix transparent) de produits de qualité**.

L'AMAP de Colombes (je fais partie de son Collectif de gestion) distribue une cinquantaine de paniers de légumes (de 4 à 6 kg ,environ, de légumes bio), d'au moins 5 à 7 variétés différentes. Les quantités varient en fonction de la saison et du . . . climat. Il est possible de partager à 2 familles un même panier.

Les distributions ont lieu tous les mercredis , près de la mairie de Colombes, dans un sas d'entrée du marché central, entre 20h. et 21h. ; une convention est signée avec la Ville ( usage du sas /marché ) et notre maraîcher -partenaire (Ludovic) a sa ferme dans l'Oise ( environs de Beauvais) . Nous n'avons pas pu trouver un travailleur agricole plus proche; nous voulions également mettre l'accent sur la nécessaire proximité entre le lieu de production et le lieu de consommation .

Les distributions hebdomadaires sont organisées dans le cadre de permanences tenues, à tour de rôle, par des amapiens volontaires (5 permanences mini par an souhaitées).

L'ambiance de **convivialité** générale autour de cet engagement "alternatif" permet des discussions très diverses : échanges de recettes culinaires, débats vivants sur cette autre voie possible dans la marche de notre Société... Cette pratique solidaire et écologiste inclut ,bien sûr, des droits et des devoirs : aides à la ferme ! Cela permet de reconnecter beaucoup d'entre-nous avec le **cycle naturel des légumes** !

Quant aux prix , "on ne parle d'argent qu'une seule fois par an, et après c'est tout . . ." , les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole ( aléas climatiques, dégâts possibles des ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés .

**Prix** pour la saison ( 25 Mars 2009 au 31 Mars 2010, soit 44 Semaines, compte tenu de certaines interruptions ) : soit 44 paniers de légumes, prix unitaire : 16 €.

Pour une saison complète: 12 chèques bancaires, encaissables à 1 mois d'intervalle, à l'ordre du maraîcher ; soit 12 chèques de 58,67 €, répartis sur une année .

Adhésion à l'AMAP de Colombes : 5 € par an , une partie étant reversée au réseau régional AMAP.

Par ailleurs, à Colombes, il existe un **restaurant solidaire** ( où je suis allé plusieurs fois, avec satisfaction ) : LE ROUGET de L'ISLE 18, Rue Rouget de l'Isle 92700 Colombes , tél. 01 47 85 80 79 ; mail: [arc.enmiel@hotmail.fr](mailto:arc.enmiel@hotmail.fr) .

Ce restaurant créé par une Association d'insertion professionnelle peut recevoir un groupe de personnes pour réunion avec repas / consommations, mais il faut réserver.

## Agenda

- |             |            |   |
|-------------|------------|---|
| 9 décembre  | Ivry       | <p><b>Pour le retour à une gestion publique de l'eau en Ile-de-France</b><br/><b>20 h espace Robespierre</b><br/>Réunion-débat co-organisée par la coordination Eau - Ile de France et des élus franciliens.<br/>Où l'on pourra fêter l'anniversaire du vote calamiteux du 11/12/2008, qui a décidé de déléguer au secteur privé la gestion de l'eau en Ile-de-France.</p>  |
| 17 décembre | Colombes   | <p><b>L'urbanisme</b>, avec <b>Michel Berger</b>, Architecte, membre du CA d'Attac 92<br/><b>20 heures 30, Salle de la vie associative, 27 rue Saint Vincent</b><br/><i>modérateur : Bernard Kervella, membre du Conseil Scientifique d'Attac</i></p> <p>La ville n'est pas l'œuvre des politiques et des urbanistes, mais bien l'expression de la société, avec toutes ses richesses et toutes ses tares. La ville est une dialectique entre les espaces publics et les espaces privés. Cette dialectique devient incohérente dans une société soumise au seul pouvoir économique.</p> <p>L'explosion des villes dans le monde : La population urbaine devient dominante, entraînant des situations catastrophiques dans les villes du tiers-monde.</p> <p>La ville occidentale -et en particulier en France- éclate, se ségrège, s'individualise, soumise à l'emprise massive de la société de consommation. Elle se désagrège sous l'effet du gaspillage des terrains et de la spéculation foncière.</p> <p>Elle se trouve ainsi confrontée en première ligne aux grands défis du siècle : les inégalités croissantes, les brassages de population de cultures différentes et la crise de l'énergie.</p> <p>Elle subit en effet de plein fouet cette dernière: Le logement et les transports urbains sont les sources majeure de consommation d'énergie.</p> <p>Mais peut-on réformer la société à partir de la ville ?<br/>Faut-il redensifier nos quartiers ?<br/>Les fausses pistes : la mixité sociale ou fonctionnelle dans une économie libérale vouée à la compétition et aux inégalités.</p> <p><b>Contact: Attac Colombes</b> : Bernard_Kervella : 0147811155, <a href="mailto:bkervella@orange.fr">bkervella@orange.fr</a></p> |
| 22 décembre | Paris Xème | <p><b>Mardi de 4D, « De retour de Copenhague »</b><br/><b>17h30, a la mairie du 10e arrondissement</b><br/>Ce Mardi de 4D sera co-organisé avec le Réseau Action Climat, le CRID et Coordination Sud.<br/><a href="http://www.association4d.org/article.php3?id_article=3">http://www.association4d.org/article.php3?id_article=3</a></p>   |

## Courrier des lecteurs

**PhT.** juste ce mail pour vous remercier du travail que vous opérez, année après année. Amicalement

## Organisation d'ATTAC 92

**Siège social:** 141, avenue Jean Jaurès 92140 Clamart. [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org)

**Site internet:** <http://www.local.attac.org/attac92> (Jean-Louis Montel)

Président d'ATTAC 92 : Eric Colas  
Secrétaire : Michel Fenayon  
Vice-secrétaire : Sophie Maloberti  
Trésorier : Hubert Guérinet  
CNCL Attac Ile-de-France : Cécile Ganeval  
Groupe communication : Hubert Guérinet,  
Christian Hamon,  
Cyril Pocréaux  
Fichier : Nicolas Lasman  
Correspondant Electronique Local Jean-Paul Allétru

### Groupes de proximité :

Bagneux : Daniel Monteux  
Asnières : Guy Rodary  
Clamart : Eric Colas  
Antony : Cécile Ganeval; François Tonnerieux  
Colombes : Bernard Kervella  
Fontenay : Hélène Hérin  
Rueil-Malmaison : Cyril Pocréaux  
Clichy : Jean Quebre  
Courbevoie : Annie Reynaud  
Montrouge : Jean-Paul Allétru; Catherine Sindicas ; Jean-Jacques Langlois

## Bulletin d'adhésion 2009

**NOM (en capitales) :** ..... **PRENOM :** ..... **Homme / Femme (rayer la mention inutile)**

**Date de naissance :** ..... **Profession :** .....

**Adresse :** ..... **Code postal :** ..... **Ville :** ..... **Pays :** ..... **Téléphone fixe :** .....  
..... **Mobile :** .....

**Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :** .....

**J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2009 la somme ( comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :**

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 200 € : 35€	de 1 200 à 1 600 € : 48€
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €		de 2 300 à 3 000 € : 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €
	au-delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres :

date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex - France

*Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.*